

Procès-Verbal du Conseil général du 13 juin 2024

M. Pascal Jaggi, Président, ouvre la séance à 20h00.

1. Appel et assermentation des nouveaux membres

La secrétaire, Mme Geneviève Herbst, passe à l'appel des membres : 29 personnes sont présentes, 12 personnes sont excusées et 6 personnes sont absentes (**annexe 1**)

La Municipalité est présente dans son intégralité.

Le Président procède à trois nouvelles assermentations lors de ce Conseil. Il s'agit de Mme Mazzariol Sonja, de M. Lachenal Yann et de M. Blaise Chappuis.

Deux auditeurs sont présents. Il s'agit de Mme Valérie Anne Taylor-Fanguin et de M. Paul David Taylor.

Le Conseil compte 50 membres. Le quorum étant atteint, le Président ouvre officiellement la séance et l'assemblée peut valablement délibérer.

Depuis le dernier Conseil, il n'y a pas eu de naissances et de décès.

2. Présentation et validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour se présente comme suit :

1. Appel et assermentation des nouveaux membres
2. Présentation et validation de l'ordre du jour
3. Lecture sur demande et approbation du procès-verbal de la dernière séance
4. Nominations statutaires
5. Préavis 1/24 « La gestion et les comptes durant l'année 2023 »
 - 5.1 Rapport de la commission de gestion
6. Préavis 2/24 « L'arrêté d'imposition pour l'année 2025 »
 - 6.1 Rapport de la commission de gestion
7. Préavis 3/24 « Règlement général de police »
 - 7.1 Rapport de la commission de permanente
8. Préavis 4/24 « Maintien du poste de travailleur social de proximité TSP »
 - 8.1 Rapport de la commission de permanente
 - 8.2 Rapport de la commission de gestion
9. Communications de la Municipalité
10. Divers

Personne ne souhaitant apporter de modifications, **l'ordre du jour est accepté tel quel par l'assemblée à l'unanimité.**

3. Lecture sur demande et approbation du procès-verbal de la dernière séance

La lecture du procès-verbal de la dernière séance n'est pas demandée.

Aucune modification n'est proposée et le **PV est accepté par l'assemblée à la majorité avec 1 abstention.**

4. Nominations statutaires

M. le Président explique que selon l'article 8 du règlement du Conseil Général, chaque année, le Conseil doit nommer un président, vice-président, des scrutateurs, des suppléants ainsi que les commissions. En vertu de

l'article 9 du règlement, si le nombre de candidats est égal au nombre de places, l'élection peut se faire tacitement.

Vu qu'il n'y a aucune démission et autre candidature, le Président demande de réélire tacitement les commissions telles qu'elles sont. Il passe au vote et **l'assemblée accepte à l'unanimité.**

Le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la place de Président car comme annoncé lors de la dernière séance il quitte le poste. M. Olivier Ray se présente. Le Président demande à l'assemblée de passer au vote. **L'élection du nouveau Président est acceptée à l'unanimité.**

Il y a également comme déjà dit, le poste de la secrétaire à repourvoir, puisque Mme Geneviève Herbst quitte également ce poste.

Personne ne se présente.

5. Préavis 1/24 « La gestion et les comptes durant l'année 2023 »

M. Laurent Michel présente sur écran le préavis 1/24 (**annexe 2**) et donne des explications sur la situation financière de la commune. Ont été distribués les Comptes par ordre administratif (**annexe 3**), les Bilans Comparés (**annexe 4**) et également le Rapport de gestion 2023 (**annexe 5**).

Les comptes 2023 se clôturent avec un bénéfice de CHF de CHF 101'070.40.

M. Laurent Michel lit la conclusion.

Au vu de ce qui précède, La Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis 01/24 de la Municipalité sur la gestion et les comptes durant l'année 2023.
- Vu et ouï le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet.
- Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil Général de Chevilly décide :

1. D'approuver les comptes communaux de l'année 2023, tels qu'ils vous sont présentés, avec un bénéfice de Frs 101'070,40.
2. De prendre acte du rapport de gestion 2023

5.1 Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion, composée de Madame Diane Raemy, Messieurs Christian Walther et Pierre-Yves Roberti, s'est réunie en date du 21 mai 2024 afin d'examiner les comptes 2023 de notre commune (**annexe 6**), Ceci en présence de Mme Sandra Braissant, Boursière et Messieurs Jean-François Braissant, Syndic, Cédric Gaudin, Stéphane Ecuyer et Laurent Michel, Municipaux.

Le rapport de GiReFid reprend en détail l'étendue des contrôles effectués par le fiduciaire et confirme la tenue de la comptabilité de manière rigoureuse et précise. La commission en remercie Madame la Boursière. La commission demande à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté, avec un excédent de revenu de CHF 101'070,40 selon le préavis 01/24.

Question :

M. Yannick Liniger demande s'il y a eu des bénéfices entre l'achat et la revente des actions de la SAPIV.

M. Laurent Michel explique que ces 150 actions avaient été achetées à l'époque à CHF 70.- /action, mais très rapidement la SAPIV a eu de grosses difficultés financières et a été mise en liquidation.

Ils ont pu faire un remboursement de la valeur de l'action de CHF 50.-. Le solde de CHF 3'000 francs a été mis à zéro dans le cadre de la vente des titres et un bénéfice de CHF 27'000.- enregistré dans les comptes.

Comme il n'y a pas d'autres questions, le Président propose de passer au vote : **L'Assemblée approuve les comptes 2022 à main levée et à l'unanimité.**

6. Préavis 2/24 « L'arrêté d'imposition pour l'année 2025 »

M. Laurent Michel, donne quelques explications sur écran du préavis 2/24 (**annexe 7**) Arrêté d'imposition pour 2025 (**annexe 8**)

Pour formuler sa proposition d'arrêté, le Municipalité a pris en considération la situation financière actuelle de la Commune.

M. Laurent Michel lit la conclusion.

- Vu le préavis 2/24 de la Municipalité sur l'arrêté d'imposition 2025 ;
- Oui le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Le Conseil Général de Chevilly décide :

D'adopter, tel que présenter, l'arrêté d'imposition 2025

M. Pascal Jaggi, Président du Conseil

M. le Président propose de passer à la lecture du rapport de la commission de gestion des finances.

6.1 Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion et des finances, composée de Mme Diane Raemy et MM Pierre-Yves Roberti et Christian Walther, s'est réunie en date du 21 mai 2024 pour prendre connaissance du préavis 2/24 (**annexe 9**)

Pour 2025, la Municipalité se veut prudente en proposant de reconduire les mêmes taux d'imposition que 2024, en particulier celui de l'impôt sur le revenu et fortune qui est à hauteur de 70% de l'impôt de base.

En résumé, une proposition de statu quo, alors que la situation financière de notre commune est considérée comme confortable.

Vu ce qui précède, la Commission de gestion et des finances recommande au Conseil d'accepter l'arrêté d'imposition tel que proposé par la Municipalité pour l'année 2025.

M. Pascal Jaggi, Président du Conseil

Comme il n'y a pas de questions, **M. le Président passe à la votation du préavis 02/24. Ce dernier est accepté à l'unanimité.**

7. Préavis 3/24 « Règlement général de Police »

M. Laurent Michel donne quelques explications du préavis 3/23 (**annexe 10**) du « Règlement général de Police » (**annexe 11**).

La LC (Loi sur les Communes) impose l'obligation pour les communes d'avoir un Règlement Général de Police (Art.94 al.1). Ce dernier doit être approuvé par les autorités cantonales (Art.94 al.2).

Le « Règlement de Police » actuel de Chevilly, a été approuvé par la Municipalité en décembre 1946, par le Conseil en décembre 1948 et par le Conseil d'Etat le 9 juin 1950.

Un simple toilettage du règlement actuel n'étant pas possible, la Municipalité a travaillé sur un nouveau texte, basé sur le « Règlement Général de Police » type (janvier 2023), proposé par les services cantonaux.

Ce nouveau document confère à la Municipalité le droit de fixer les dispositions d'applications à ce règlement et des conditions à l'octroi de certaines autorisations. Sous réserve des autorités cantonales, la Municipalité est compétente pour fixer les taxes et émoluments relatifs aux autorisations données ou en lien avec la délivrance d'actes administratifs.

Finalement le projet a été soumis aux services de l'Etat pour examen préalable. Les objections du Canton ont été traitées et la Commission informée en conséquence,

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

- Vu le préavis de la Municipalité 03/24 Règlement général de Police ;
- Ouï le rapport de la Commission permanente chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour :

Le Conseil Général de Chevilly

Adopte le présent Règlement général de Police.

7.1 Rapport de la commission permanente

La Commission permanente composée de Mmes Isabelle Jendly-Morel, Sandrine Jara et de M. Jean-Luc Simond, s'est réunie en date du 22 mai 2024 en présence de MM Laurent Michel, Cédric Gaudin et Stéphane Ecuyer Municipaux pour discuter du préavis 03/24 (**annexe 12**).

La Commission a étudié le règlement et proposé diverses modifications, qui ont été transmises à la Municipalité. Cette dernière a pris en compte les divers commentaires et suggestions et y a répondu, en considérant également les retours du Canton.

La commission recommande donc d'accepter le nouveau règlement général de police.

. M. Pascal Jaggi, Président du Conseil, demande s'il y a des questions

M. Stéphane Schwab demande concernant l'article 110 alinéa 2, lorsqu'il est dit « doit être approuvé par elle », de qui parle-t-on ?

M. Laurent Michel répond que c'est la Municipalité

M. Stéphane Schwab demande des précisions pour l'article 49 pour les horaires auxquels on peut tondre.

M. Laurent Michel répond qu'il y a une différence entre le bruit qu'on fait à l'intérieur d'un bâtiment sans porter préjudice au voisinage ou au débordement par rapport au voisinage.

A 22h sur la voie publique vous n'êtes pas censés déranger, claxonner, mettre de la musique à part si cela a été autorisé par la Municipalité, pour une manifestation, par exemple.

M. Jacques Bondallaz fait remarquer qu'il faudrait faire une différence entre les bruits de débroussailleuse, tondeuse et les bruits de personnes sur leurs terrasses.

M. Olivier Ray se joint à cela et propose de préciser que les machines peuvent être utilisées jusqu'à 19h

M. Laurent Michel propose d'amender l'article 49 b alinéa 2 comme suit :

« La présente interdiction comprend notamment les tondeuses, les débroussailleuses, les scies électriques et tout engin bruyant et susceptible de gêner le voisinage, aux périodes spécifiées ci-dessous et la semaine au-delà de 20h. Ne sont pas considérés comme bruits gênants les cloches de l'église et les sonnaillles du bétail ».

M. Le Président propose un sondage concernant l'horaire pour l'amendement de l'alinéa 2.

Pour 19h : 5 personnes lèvent la main

Pour 20h : 21 personnes lèvent la main

L'horaire retenu pour l'amendement de l'alinéa 2 est 20h.

M. Olivier Ray demande pour l'article 22 « usage du domaine public pour les activités politiques », il n'est rien mentionné concernant la réglementation de l'affichage ou pose de panneaux des partis politiques dans le cadre des votations Cantonales ou Fédérales

M. le Président précise que c'est une dérogation Cantonale.

M. Olivier Ray soulève une erreur pour l'article 38 concernant « Activités liées à des constructions ».

Il cite : c. d'indiquer de manière visible sur la voie publique le nom de l'entrepreneur ou de la personne responsable du chantier.

Si cet article s'adresse à tous travaux dit de génie civil ou travaux routiers, il faut changer le titre « Activités liées à des constructions » par « Activités liées à des travaux de génie civile ou routier » parce que la signalétique (panneaux de chantiers) pour des activités liées à des constructions n'est en principe pas autorisée sur la voie publique.

M. Jean-François Braissant, Syndic explique que cela a été repris sans changements du règlement type cantonal, mais qu'ils se renseigneront.

M. Olivier Ray s'interroge pour l'article 48 « Interdictions » alinéa 1 :

Tout acte de nature à porter atteinte à l'ordre, à la tranquillité, à la sécurité et au repos publics d'une personne de sensibilité moyenne est interdit. Sont notamment compris dans cette interdiction : les querelles, les bagarres, les chants bruyants, les cris, les attroupements tumultueux ou gênant la circulation ou les usagers, les pétards, les coups de feu, les jeux bruyants ou autres bruits excessifs.

Comment qualifier ou définir une personne de sensibilité moyenne ? Les personnes à sensibilités élevée ou très faible ne sont-elles pas prises en compte ?

Le qualificatif ne me semble pas adéquate et devrait être supprimé ou remplacé par : à l'égard de chaque personne.

Autre remarque de M. Olivier Ray pour l'article 89 « Vente à l'emporter » :

La vente de boissons par les tenanciers d'établissements et leurs auxiliaires est interdite de 21h à 6h.

Si je peux éventuellement comprendre le 21h, je comprends moins le 6h par rapport aux articles 49 a et b et 50. Vous le savez comme moi, ce type de vente à l'emporter occasionne du trafic et du bruit pour ceux qui habitent à côté de ce type de magasin. Il me semblerait donc adéquat de prendre les horaires de principes des articles 49 et 50 pour cette vente à l'emporter.

M. le Président explique que ce 6h est mis en fonction des boulangers qui ont des autorisations à 6h.

M. Olivier Ray interpelle la Municipalité quant à l'article 25 « Autorisation » alinéa 2.

Toute manifestation sur le domaine privé doit également être autorisée préalablement par la Municipalité lorsqu'il est prévisible, compte tenu des circonstances de temps et de lieu, que l'affluence des véhicules sera de nature à perturber la circulation générale, notamment lorsqu'il importerait d'organiser un stationnement spécial.

M. Ray souhaite que la Jeunesse de Chevilly puisse continuer leurs activités dans leur local, mais il encourage la Municipalité à leur fournir du matériel de signalisation afin d'éviter un accident.

M. le Président demande à la Municipalité si elle a pu prendre note des différentes remarques et suggestions.

M. Yannick Liniger demande en vue du vote, que la proposition de l'article 49 b 2 soit affichée afin de savoir exactement ce que l'on vote.

M. le Président passe au vote pour l'amendement de l'alinéa b 2 tel que proposé plus haut.

L'amendement est accepté à l'unanimité avec 2 refus.

Mme Céline Epars demande : pour les drones y a-t-il quelque chose dans ce règlement ?

M. le Président répond que c'est Cantonal

Comme il n'y a plus de questions, le Président propose de passer au vote pour le préavis 3/24 : **L'Assemblée accepte le règlement général de Police, à l'unanimité avec une abstention.**

8. Préavis 4/24 « Maintien du poste de travailleur social de proximité (TSP) »

Mme Chantal Bielser, donne quelques explications du Préavis 4/24 (**annexe 13**). Le 3.12.2020, le Conseil Général de Chevilly avait accepté, pour une durée de 3 ans, de co-financer avec les autres communes du cercle scolaire, l'engagement d'un travailleur social de proximité (TSP), pour accompagner et soutenir les jeunes de 12 à 25 ans, dans la transition de l'adolescence à l'âge adulte.

Les Municipalités des 7 communes partenaires, ont décidé unanimement de reconduire ce projet et d'assurer, à plus long terme et au-delà de la durée de la présente législature, par le biais de la présentation d'un préavis municipal, cette prestation sociale en faveur des 12-25 ans.

L'engagement du TSP est prévu pour une période de 3 ans, de janvier 2025 à décembre 2027 et est, comme à ce jour, à la charge des 7 Communes au prorata du nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente. Pour Chevilly, cela représente un montant d'environ Fr.6'000.- par an. (2023 : Fr.5'762.70).

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Vu le préavis 4/24
- Vu et entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Le Conseil Général de Chevilly décide :

- De maintenir le poste de TSP, réparti financièrement entre les 7 communes de l'ASI7 pour une durée de 3 ans à partir de 2025, pour un coût d'environ Fr. 6'000.- par année, sous réserve que les Conseils législatifs des 6 autres communes acceptent également ce maintien
- D'inscrire aux budgets et de porter la charge annuelle dans les comptes de fonctionnement des différents exercices.

M. Pascal Jaggi, Président du Conseil

M. le Président propose de passer à la lecture du rapport de la commission permanente

8.1 Rapport de la commission permanente

La Commission permanente composée de Mme Isabelle Jendly-Morel, Sandrine Jara et de Monsieur Jean-Luc Simond, s'est réunie en date du 22 mai 2024 en présence de Mme Chantal Bielser et de MM Laurent Michel, Cédric Gaudin et Stéphane Ecuyer Municipaux pour discuter du préavis 04/24 (**annexe 14**).

Comme le souligne la Municipalité dans son préavis, il est difficile de présenter un retour sur investissement, cependant il semble incontestable que la situation s'est améliorée depuis l'arrivée du TSP.

La prolongation proposée se ferait avec la même personne qui, depuis le début de son mandat, a pu établir des liens de confiance avec les jeunes et initier divers projets. Il est à noter que, même si le TSP a une présence prépondérante à la Sarraz, il a aussi œuvré dans de nombreux rassemblements de jeunes dans les six autres villages,

La Commission recommande donc d'accepter le préavis tel que présenté.

8.2 Rapport de la commission de gestion

La Commission de gestion composée de Madame Diane Raemy et Messieurs Pierre-Yves Roberti et Christian Walther, s'est réunie en date du 21 mai 2024 pour prendre connaissance du préavis 04/24 (**annexe 15**).

Pour notre Commune, Fr.6'000.- par année n'est pas négligeable mais, force est de constater que l'expérience s'avère positive et réclame d'être poursuivie de l'avis de toutes les Municipalités concernées.

A l'unanimité, la Commission de gestion et des finances estime que cette démarche justifie l'engagement financier de notre commune. Elle recommande au Conseil d'accepter le préavis municipal 4/24 en faveur du maintien du poste du TSP pour un coût annuel de Fr.6'000.- sur 3 ans.

Questions :

M. Maël Sauter demande ce qu'il fait concrètement, à quel moment et heure intervient-il ?

Mme Chantal Bielser explique qu'il y a un rapport d'activité qui peut être consulté. Il y a un projet pour faire des activités le dimanche dans la salle de gym de la Sarraz. Il est présent pour les difficultés relationnelles entre jeunes ou avec leurs familles. Il est présent dans les girons.

M. Laurent Michel rajoute qu'il est présent sur le site scolaire de la Sarraz, avec un bus, à intervalles réguliers, pour garder un lien avec les jeunes après l'école.

M. Yves Kubler demande si les permanences prévues à Chevilly ont bien fonctionné ?

Mme Chantal Bielser explique qu'autant des parents que des enfants y sont allés. Il était présent 6 vendredis.

M. Christian Walther demande si ce Monsieur ne pourrait pas venir nous dire son ressenti et avoir un échange.

Mme Chantal Bielser explique qu'elle l'avait invité pour ce soir. Malgré l'anticipation il ne pouvait pas être présent, mais peut-être pour le prochain Conseil.

M. Stéphane Oulevay demande ce qu'a fait ce TSP pour que la gendarmerie constate une amélioration au niveau des nuisances sonore.

Mme Chantal Bielser répond que la gendarmerie a dénombré le nombre d'interventions. Ce TSP ne fait pas la police mais sensibilise et responsabilise les jeunes afin de diminuer les mauvais comportements.

Le Président propose de passer au vote du préavis 4/24 et **l'assemblée approuve à main levée et à l'unanimité avec 1 contre.**

9. Communications de la Municipalité et du Président du Conseil Général

M. Stéphane Ecuyer : Bâtiments, Police des constructions et Eclairage Publics et Tourisme :

Bâtiments : À la suite du départ fin décembre 2023 des locataires de l'appartement du 1^{er} au Collège, nous avons fait faire quelques travaux de réfection et de finition de l'installation des boilers-PAC en janvier, nous permettant de l'avoir relouer depuis début février.

Au bureau communal, l'installation informatique est légère en termes de sécurité et nécessite une modernisation. Le processus est en cours. Début décembre il y aura une simulation cantonale de cyber crise auquel nous allons participer pour voir si notre installation est correcte et si nous sommes bien préparés.

Police des constructions : Il y a toujours un certain nombre de chantier en cours. Pour un chantier le permis d'habiter a été fait. Un nouveau chantier va s'ouvrir prochainement. D'autres demandes sont en cours pour la pose de panneaux voltaïques et remplacements de chauffage à mazout par les pompes à chaleur.

Eclairage public : RAS

PaCom : A la suite de l'envoi aux opposants des notes de séances de conciliation les concernant pour validation de leur part, nous avons contacté la DGTL pour un préavis sur les propositions d'adaptations discutées avec les opposants. Nous avons eu, en début d'année, un retour positif sur 5 des 6 demandes faites et une non entrée en matière pour la dernière. Après concertation avec notre mandataire, nous avons pris la décision de poursuivre l'avancement en faisant une demande préalable complémentaire avec uniquement les 5 points pré validés par la DGTL afin ne pas bloquer à long terme la suite de la procédure. Cette décision a été transmise à l'opposant non concerné avec l'explication du positionnement négatif de la DGTL. La demande préalable complémentaire a été transmise début avril à la DGTL (délai de réponse 3 mois), avec un retour le

16 mai après insistance à la suite de notre demande de préavis, mais avec des aberrations introduisant des points bloquants non relevés lors de l'enquête principale. Ces points litigieux sont suivis de près par notre mandataire, avec une séance le 28 mai à la DGTL, donnant un retour insatisfaisant de celle-ci le 11 juin, amenant une relance immédiate de notre mandataire avec une discussion de mise au point avec le directeur de la DGTL, en attente de nouvelles.

M. Cédric Gaudin : Eaux, Epuration, Pompiers et Police

Eau : Au niveau de sa quantité vu l'hiver et surtout le printemps que nous venons de vivre en termes de pluviométrie, le débit de la source actuellement est env. 700 l/min. La qualité de l'eau est en ordre, sachant que comme déjà dit, nous faisons 4 analyses d'eau par année.

Pour le futur projet de changement de conduites d'eau potable dans le village, la Municipalité a demandé trois offres auprès de bureau d'ingénieurs. Après discussion et comparaison, nous avons mandaté le bureau d'ingénieur AW ingénieurs conseil à Mézières. Tous les documents nécessaires lui ont été transmis. Si tout se passe bien, nous aurons cet avant-projet d'ici la fin de l'année.

Epuration : Pour la STEP, rien de spécial à dire, mise à part des travaux d'entretien normaux, curage des pré-fosses de décantation pour pompage des graisses figées. Toute l'installation fonctionne toujours très bien. Les réglages effectués il y a une année permettent toujours d'obtenir des résultats d'analyse des eaux rejetées correct et bien meilleures que par le passé.

EHVV : Pour ce qui est du projet STEP, un appel d'offre a été fait et quatre bureaux ont répondu présent. Après comparaisons et discussions, c'est le bureau CSD qui a été mandaté pour cette étape. Actuellement il travaille sur la reprise de l'avant-projet qui avait été effectué par RWV par le passé. Si tout se passe comme prévu, la validation du projet d'ouvrage sera pour septembre 2025 pour un début de la construction dès 2026.

Pour ce qui est du projet Réseau, station de pompage et de canalisation intercommunale, il y a deux appels d'offres concernant les STAP et le réseau fait le 3 avril dernier, avec un délai pour le dépôt des offres fixé au 27 mai, pour une adjudication prévue pour septembre 2024. Si l'on regarde un peu plus loin le planning, il est prévu la votation du crédit de réalisation fin 2025. Début des constructions courant 2026 pour une mise en œuvre fin 2028.

Police : Il nous a été signalé qu'il y avait des cambriolages dans la région, notamment à l'Isle dernièrement, donc soyez vigilent.

Pompiers : Cela ne concerne pas principalement le village, mais c'est trois litiges financiers suite à des services de prévention. Le premier concernait des heures effectuées au Giron des jeunes du Pied du Jura de l'Isle-Cuarnens ou finalement un arrangement a été trouvé.

Et pour les deux autres, cela concernait le Venoge Festival de 2022 et 2023 où 2 factures n'avaient pas été payées fin 2023. À la suite de la reprise du festival par de nouvelles personnes, des discussions ont eu lieu avec le CODIR pour aboutir finalement à un paiement de la facture de 2023 au début de 2024 et celle de 2022 devrait avoir lieu ces prochains jours. C'était quand même une ardoise de prêt de Fr.30'000.-

Mme Chantal Bielser : Affaires sociales, Domaines, Parcs et Promenades, Forêts, Cimetière et Déchets :

Affaires sociales : EHNV : ASPMAD (association des 8 CMS de Cossonay, Grandson, La Vallée, Orbe, Ste-Croix, Vallorbe, Yvonand et Yverdon, fête ses 35 ans et pour marquer cet anniversaire, différentes activités seront organisées entre septembre 2024 et août 2025. Le directeur de l'ASPMAD relève que les présentations sur les marchés ou les fêtes style « slow up » ont du succès. Le CMS de Cossonay sera d'ailleurs représenté sur un stand lors de l'Expo de Coss en octobre

En janvier 2025, le CMS de la Vallée devrait rejoindre le pôle (hôpital-EMS) de la Vallée quant au CMS de Ste-Croix qui doit aussi rejoindre le pôle devra attendre certainement juin 2025, pour ne pas surcharger le personnel qui s'occupe de cela. Des conventions vont devoir être établies entre ces entités et l'AVASAD

AJERCO (accueil préscolaire et parascolaire) Les 29 communes et pas seulement celles de l'ASI7 ont de manière générale réagi à la forte augmentation de ce poste. Lors du Conseil Intercommunale (CI) du 16 mai, il y a eu de nombreuses interventions et les différents préavis ont été tous amendés dans le but d'obtenir plus d'informations non seulement sur le côté financier mais aussi sur le travail effectué par les différentes structures (crèches, garderies, AMF) et els ouvertures de nouvelles structures.

Le rapport de gestion a été refusé, car il n'était pas assez détaillé. Le Conseil intercommunal souhaite un plus grand engagement du CoDir et davantage d'échanges avec le directeur. Cependant le plan de développement a été accepté afin de ne pas perdre les subventions cantonales.

Repas des aînés aura lieu le mardi 1^{er} octobre avec Ferreyres.

Déchets : Comme vous avez pu le lire dans le flash info, des containers verts ont été placées à la rue des Fontaines et à la rue du Collège. Les citoyens de manière générale jouent le jeu. C'est important de ne pas mettre les déchets alimentaires dans nos poubelles taxées. Certains mettent encore des sachets compostables ce qu'il faut absolument éviter pour la manutention, j'ai donc ajouté des affichettes dessus. J'ai également placé des affiches sur les containers de la rue des Fontaines, car il y a eu plusieurs abus.

Le coup de balai a eu lieu le 20 avril 2024, nous étions 10 adultes et 4 enfants. Nous avons principalement axé notre travail sur les rivières et bord de forêt.

Parcs et Promenades et Forêts : Pour donner suite à la nouvelle loi et après une prise de conscience du Canton, il ne faudra plus mettre la demande dans la FAQ, mais dès le 1^{er} juillet un formulaire se trouvera sur notre site pour une demande d'autorisation municipale et affichage sur le pilier public pendant 1 mois pour tous les arbres, nous ne parlerons plus de diamètre minimum.

Les arbres sont toujours en souffrance entre autres à cause des canicules qui se répètent.

Le mardi 2 juillet je ferai un tour de village pour répertorier les arbres remarquables sur tout le territoire communal donc y compris les terrains privés avec quelqu'un du canton.

Pour le cimetière, nous avons décidé de laisser une partie sans la tondre pour favoriser la biodiversité. Je vous remercie d'être indulgents, car il est difficile de suivre avec les mauvaises herbes, à cause du temps, mais on s'en occupe.

M. Laurent Michel : Ecoles, Finances, Protection Civile et Mobilité :

ASI7 : L'exercice 2023 a pu bénéficier de revenus exceptionnels. Les comptes ont donc été bouclés avec un bon par rapport au budget.

Le CODIR a présenté au dernier Conseil intercommunal un point de situation sur l'évolution démographique récente dans les communes du cercle et celle de la population scolaire.

Si le nombre d'élèves baisse, contrairement à ce qui était annoncé par les spécialistes, la demande de classes augmente sur le secondaire, en raison d'une répartition moins équilibrée entre VG et VP que par le passé. Ceci fait que pour la 2^{ème} année consécutive nous aurons au niveau du secondaire 5 classes dont 3 VG, au lieu de 4 classes (« VG/2VP ») rencontrées auparavant. Cela nous met sous pression au niveau des locaux, notamment salle de gym et salles pour options.

Point également fait au Conseil sur le résultat des pré-études et le plan de développement 2021/2036. La priorité est mise sur la construction d'une salle de gym avec des classes modulables de dégagements. Le Conseil intercommunal a approuvé un crédit d'étude de CHF 277'000.- pour la construction de ce bâtiment. Le résultat de cette étude permettra de revenir au Conseil intercommunal, et auprès des communes, avec un projet défini et chiffré et de solliciter une modification des statuts pour l'augmentation du plafond d'endettement de l'Association.

La nouvelle péréquation intercommunale vaudoise NPIV a été acceptée au Grand Conseil le 4 juin. Cela signifie que le CODIR de l'ASI7 va relancer le projet de modification des statuts, concernant la clé de répartition des coûts entre les communes ; le sujet avait été évoqué au dernier Conseil 2023.

Dans les deux cas précités ces modifications de statuts impliqueront les Conseils Communaux ou Généraux des communes membres de l'association.

La modification des horaires des trains en décembre 2024 impliquera par cascade ceux des lignes publiques de bus et imposera une refonte des horaires scolaires au courant de la nouvelle année, avec un raccourcissement de la pause de midi.

AIPCV : L'exercice 2023 a fini dans la ligne avec le budget malgré une météo peu favorable en début de saison.

En revanche, l'exercice 2024 risque d'être difficile au vu de la longue période de pluie et de froid enregistrée ces dernières semaines.

Un processus de réaménagement progressif du camping de saison doit être entrepris pour assurer les espaces de sécurité entre les caravanes, les mobil homes et les autres extensions qui ont poussé de manière incontrôlée au cours des dernières décennies. Cela va être un travail de longue haleine.

C'est donc pas demain que l'AIPCV nous coûtera moins chère, bien au contraire. Nous essayons dans la mesure du possible de freiner la hausse des coûts.

Protection civile : Les coûts à l'habitant demeurent toujours inférieurs au budget de par la forte croissance de population dans le district.

Les travaux sur les nouveaux statuts ont pris beaucoup plus de temps qu'escompté mais une version finale devrait pouvoir être présentée au Conseil Général au mois de décembre.

Les points de réunion d'urgence ou PRU vont être dans la nouvelle loi sur la protection civile. Sur le plan opérationnel nous allons toucher d'ici peu de nouvelles radios.

La Présidence tournante du Conseil intercommunal, pour une période d'une année, sera assurée par le représentant de Chevilly.

M. Jean-François Braissant, Syndic : Administration générale et Routes :

Routes : Le revêtement bitumeux de la route de Cuarnens est posé. Les banquettes sont en ballast et le solde de la terre raclée est à répartir sur les bas-côtés. Un entretien sommaire a été sur les accotements de la route de Moiry dans la descente de Redenne. A suivre selon l'évolution de l'usure du revêtement.

Le chemin des Ecoliers, réaménagé en novembre 2023, nécessite un entretien suivi pour éviter l'envahissement d'herbes indésirables.

Pour le site de la Tine, nous avons régulièrement des squatteurs qui prennent possession du parking avec leurs Camping-Car, nous avons décidé, si la DGMR l'accepte, de mettre des panneaux interdisant le parage de nuit.

Il y a toujours le problème pour le démontage de l'ancienne passerelle. Nous allons demander une aide financière à l'ARCAM.

Administration générale : Un nouveau plan comptable fédérale a déjà été mis en place dans plusieurs Cantons. Notre boursière, Sandra Braissant a beaucoup de travail pour mettre en place et en fonction ce nouveau plan pour notre commune, qui sera plus complet et précis. Cela devrait être fonctionnel en 2026.

Notre église a atteint l'âge respectable en 2023 de 125 ans. La Municipalité inattentive a cet anniversaire, souhaite marquer le coup cette année et a retenu la date du 23 novembre 2024 pour une manifestation villageoise. Les détails seront communiqués en temps utile.

Forêts : Après deux ans d'échanges épistolaires et la signature des actes notariés, la commune est officiellement propriétaire des parcelles forestières léguées par feu M. Albert Braissant. Ce sont les numéros 281 et 173 au Lieu-dit : Barboille. Une coupe de sapins y a été réalisée. L'état du chemin de débardage des bois est à contrôler.

10. Divers

M. Christian Walther demande si à la suite des travaux effectués dans la forêt, le chemin sera refait en mettant des copeaux.

M. Jean-François Braissant, Syndic en prend note

M. Olivier Ray demande si le 1^{er} août aura lieu cette année ?

M. Jean-François Braissant, Syndic répond que oui comme chaque année, les informations suivront.

M. Blaise Chappuis apiculteur amateur nous donne quelques précisions sur le frelon asiatique, suite à l'information donnée dans le tout ménage de Chevilly à ce sujet.

M. Jean-François Braissant, Syndic reprend la parole pour finir. En cette fin d'année politique, j'ai pour habitude de transmettre un message au Conseil, message que voici :

Chaque communauté ne peut fonctionner qu'au travers d'une organisation mesurée, simple, efficace. Pour ce faire, les personnes qui s'intéressent et s'impliquent dans la vie du village sont chaque maillon de la chaîne nécessaire au bon déroulement des activités communales. Merci donc à chaque acteur de notre commune pour leur bonne volonté et leur dévouement. Je cite bien-sûr mes collègues municipaux, notre secrétaire communale, notre boursière, notre employé communale et notre fleuriste, chaque membre des diverses commissions et toutes celles et ceux qui participent de notre village. Et un merci tout particulier à Geneviève Herbst et Pascal Jaggi, respectivement secrétaire et président de notre conseil pour, respectivement, trois ans de prise de PV et seize ans comme grand directeur des débats de ce conseil. Vives félicitations à vous deux et tous nos remerciements pour votre dévouement à la cause villageoise. Tous nos vœux vous accompagnent sur le chemin de votre vie qui se poursuit et qui, je l'espère, vous comblera de bonheur et de santé.

Le Président remercie l'assemblée, ainsi qu'à la Municipalité et lève la séance à 22h50

La Président du Conseil général

La secrétaire du Conseil général

Pascal Jaggi

Geneviève Herbst